

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 28 juin 2023

Date d'affichage 28 juin 2023

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 18 + 11 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230704-DEL\_23\_07\_04\_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le QUATRE JUILLET** à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, Mme Olivia JAMAIN,

**Excusés** :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE),
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS),
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à F PELLODI),
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à E. BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Lionel COUTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**CESSION ET ÉCHANGE DE DEUX PARCELLES**  
**AVEC SARTHE HABITAT SUITE À DES EMPIÈTEMENTS FONCIERS RÉCIPROQUES**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le procès-verbal de délimitation par le cabinet BARBIER, géomètre-expert à Connerré-La Ferté-Bernard,

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** que suite à la fusion de HUISNE HABITAT avec SARTHE HABITAT par acte du 24 juin 2019, il s'avère que des anomalies ont été recensées sur les propriétés foncières de celle-ci et de la ville de La Ferté-Bernard sur 4 secteurs : Place St Julien, rue Etienne Jodelle, dans la cour de l'école Victor Hugo et sur le mail Carnot.

**Considérant** qu'il convient de procéder à une régularisation foncière entre SARTHE HABITAT et la ville de La Ferté-Bernard, sous forme d'échange, à l'euro symbolique sans soulte.  
Les frais inhérents au présent acte d'échange sont pris en charge par SARTHE HABITAT.

**Considérant** qu'un acte notarié sera rédigé par l'étude de Me Pierre-Alexis de CHASTEIGNIER avec la participation de Me Martine ALIX-CHAPDELAINÉ pour représenter la ville de la Ferté-Bernard.

**Considérant** que dans cette optique, la ville de La Ferté-Bernard a opéré la désaffectation des parcelles objet de l'échange et leur déclassement du domaine public de la commune.

**Considérant** que SARTHE HABITAT a fait intervenir le cabinet BARBIER géomètre afin de délimiter et cadastrer les deux emprises foncières que constituent les cages d'escaliers permettant d'accéder au bâtiment HLM cadastré section BV 247. Désormais, suite à une division effectuée suivant un document d'arpentage dressé sous forme de procès-verbal de délimitation par le cabinet BARBIER, géomètre-expert à Connerré- La Ferté-Bernard, et enregistré au service du cadastre sous le numéro 1645 V, ces parcelles sont cadastrées section BV n° 447 et 448.

**Considérant** les parcelles objet de l'échange :

→ Parcelles pouvant être cédées par SARTHE HABITAT à la ville de La Ferté-Bernard :

- section BO n°107 pour 234 m<sup>2</sup> (espace vert rue Etienne Jodelle)
- section BH n° 329 pour 525, m<sup>2</sup> (cour d'école + partie d'un bâtiment scolaire, Ecole Victor Hugo)

→ Parcelles pouvant être cédées par la ville de La Ferté-Bernard à SARTHE HABITAT :

- section BV n°51 pour 81 m<sup>2</sup> (terrasse et espace extérieur dépendant d'un logement place St Julien, Dr Delaborde, orthodontiste)
- section BV n° 447 pour 10 m<sup>2</sup> (entrée du bâtiment HLM cour du sauvage)
- section BV n° 448 pour 10 m<sup>2</sup> (entrée du bâtiment HLM cour du sauvage)

Après en avoir délibéré,

**CONSTATE** que les parcelles à échanger ont été désaffectées et déclassées ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'échange des parcelles cadastrées section BV n°51 pour 81 m<sup>2</sup>, n° 447 pour 10 m<sup>2</sup>, n° 448 pour 10 m<sup>2</sup> contre les parcelles section BO n°107 pour 234 m<sup>2</sup> et section BH n° 329 pour 525, m<sup>2</sup>.

**DESIGNE** Maître Martine ALIX-CHAPDELAINÉ pour représenter la ville de La Ferté-Bernard pour l'élaboration de l'acte notarié rédigé par Maître Pierre-Alexis de CHASTEIGNIER.

**CONSTATE** que SARTHE HABITAT entend prendre en charge les frais inhérents au présent acte d'échange qui se fera à l'euro symbolique sans soulte.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire,

**Didier REVEAU**